

# COMPTE RENDU

## Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 22 juin 2026

---

### ORDRE DU JOUR

- Loyer du « Petit Marché »
- Demande de places de parking pour point de restauration rapide
- Modification du montant maximum d'encaisse pour le régisseur de la régie de recettes de la cantine scolaire
- Recensement de la population 2027 : Nomination d'un coordonnateur et création de deux postes d'agents recenseurs
- Questions diverses

---

Séance du conseil municipal du vingt-deux juin deux mil vingt-six, à 21 heures

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie salle du conseil municipal sous la présidence de Guy Bondouy, maire

**Présents** : Guy **Bondouy**, Sandrine **Bousquet**, Estelle **Dalla Rosa**, Pascale **Hebert**, Daniel **Kaprielian**, Ivan **Kosec**, Karine **Pull**, Ingrid **Quief**, Didier **Scida**, Jacques **Soulié**

**Absents excusés** : Bastien **Bondouy** (pouvoir donné à Daniel **kaprielian**), Cécile **Guilhemat** (pouvoir donné à Ingrid **Quief**), Rémi **Guilhemat**, Adrian **Raynier**, Françoise **Rouquet** (pouvoir donné à Guy **Bondouy**)

**Secrétaire de séance** : Daniel Kaprielian

**Nombre de membres du conseil municipal en exercice** : 15

**Nombre de conseillers présents** : 15

**Nombre de conseillers ayant pris part aux délibérations** : 10 + 3 procurations

**Date convocation du conseil municipal** : 17 juin 2026

**Date d'affichage de la convocation** : 17 juin 2026

Aucune observation sur le compte rendu précédent

En ce qui concerne le premier point de l'ordre du jour, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer de loyer la gérante du « petit marché » pour le local qu'elle occupe depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### Délibération n° 30/2026

**Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police**

**Sous domaine : Police municipale**

**Objet : demande de places de parking pour point de restauration rapide**

Monsieur le Maire indique que Madame Céline Faugères, gérante du « petit marché » sollicite deux places de parking situées derrière le monument aux morts, place Léon Blum, afin d'y installer un point de restauration rapide en complément de son activité commerciale (épicerie, viennoiserie.....)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'accepter à Madame Céline Faugères le droit d'occuper le domaine public communal en vue d'installer un point de restauration rapide jusqu'au 8 août 2026.
- De passer avec l'intéressée une convention fixant les conditions d'octroi sous réserve de présenter une assurance couvrant les risques d'occupation du domaine public.

Adopté 12 pour et 1 contre – madame Hebert Pascale

### Délibération n° 31/2026

**Domaine :** domaines et compétences par thèmes

**Sous domaine :** recensement de la population

**Objet :** Nomination d'un coordonnateur titulaire et d'un coordonnateur suppléant et création de deux postes d'agents recenseurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête qui peut être, soit un élu local, soit un agent de la commune, et de l'autoriser à créer deux postes d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2027.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Décide de désigner un coordonnateur d'enquête au sein du personnel communal. Cet agent bénéficiera d'une augmentation du régime indemnitaire. Un coordonnateur suppléant sera également désigné.
- Décide de nommer deux agents recenseurs, à temps non complet, pour la période allant du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

Adopté à l'unanimité

### Questions diverses

Ivan Kosec propose qu'une opération « nids de poule » serait nécessaire pour l'entretien de la voirie dans l'attente de devis pour la réalisation de travaux par une entreprise. Les employés seront chargés de cette opération.

Ingrid Quief effectue un compte rendu de la commission communication et vie associative. La commune dispose de plusieurs moyens de communication, le site internet, la page Facebook et la gazette Saint Martinoise

Jean-Benoît Orgeret (infirmier) est venu présenter un site qu'il a conçu « Voix du village » qui sera testé sur la commune de septembre à décembre.

La fête de fin d'année de l'activité périscolaire théâtre aura lieu le mardi 23 juin à 17 heures.

La fête de l'activité périscolaire vélo aura lieu à la salle des fêtes compte tenu de la canicule le jeudi 25 juin à 16 h 15.

La fête de l'école aura lieu le mardi 30 juin à 18 h 30.

Ivan Kosec effectue le bilan de la réunion commission travaux, voirie et bâtiments. Les élus ont décidé de travailler en sous-commissions

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin pour la première fois sur la commune, à l'initiative de l'association des anciens combattants. Un moment fort auquel ont participé les jeunes du cours moyen de l'école ainsi que des élèves de seconde en stage au 4<sup>ème</sup> régiment étranger. Une cérémonie qui illustre la volonté d'inculquer le devoir de mémoire aux jeunes générations.